

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 AVRIL 2016**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six avril deux mille seize à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS (29 membres) : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Benoît HERR, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES (4 membres) :

Madame Monique PAUTRE, pouvoir à Madame Ginette BERTRAND
Monsieur Ulrich DUCROT, pouvoir à Monsieur Yann CHANDIVERT
Monsieur François JACQUET, pouvoir à Monsieur Nicolas DEILLER
Madame Corinne BALLANTIER, pouvoir à Monsieur Jacques COURTAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- D21/2016 : Carnaval
- D22/2016 : Concert Chœur Alpha
- D23/2016 : Convention pour la présentation d'un spectacle Jacques Prévert
- D24/2016 : MAPA – MA1545 – Aménagement d'une salle de sport quai du 1^{er} Dragons à Joigny
- D25/2016 : Annule et remplace la décision D6/2016 – MA1535 Progciciel finances et ressources humaines – Alignement sur le référentiel YCSP SIRH et passage en mode SAAS
- D26/2016 : MAPA – MA1536 – Achat et livraison de fournitures administratives de bureau
- D27/2016 : MAPA – MA1602 – Marché d'impression et de façonnage 2016
- D28/2016 : Mise à disposition d'une salle du conservatoire deux jours par semaine pour l'administration de l'association TO et MA
- D29/2016 : Journée de la femme
- D30/2016 : Exposition à la médiathèque par l'ACEJ
- D31/2016 : Mise à disposition de terrain pour l'installation de ruches en forêt communale de Joigny
- D32/2016 : Contrat de prestation de service pour la conférence donnée par Christian Pallatier, membre de «Connaissance de l'art contemporain»
- D33/2016 : Convention de mise à disposition ponctuelle de la salle mutualisée à la SARL FORUM Formation
- D34/2016 : Convention de mise à disposition ponctuelle de la salle mutualisée à la SAS Retravailler Est Grand Paris
- D35/2016 : Exposition Alexandre Mijatovic
- D36/2016 : Autorisation d'occupation du domaine public – Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
- D37/2016 : Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
- D38/2016 : Renouvellement de l'adhésion à l'association des maires de France (AMF)
- D39/2016 : MAPA – MA1601 – Audit des conditions d'accessibilité d'un parc de bâtiments de la mairie de Joigny
- D40/2016 : Mise à disposition d'installations sportives pour les épreuves sportives du baccalauréat session 2016
- D41/2016 : MAPA – MA1544 – Mandat de gestion immobilière pour le pôle de formation
- D42/2016 : Bail commercial 44 rue Gabriel Cortel
- D43/2016 : Cérémonies patriotiques samedi 18 juin, mercredi 13 juillet, dimanches 21 août et 6 novembre 2016

- D44/2016 : Convention spectacle "Quand je serai Andersen" à la médiathèque le 18 juin 2016
- D45/2016 : Rémunération des agents recenseurs
- D46/2016 : Convention de mise à disposition ponctuelle du dojo, rue Jules Dumont d'Urville
- D47/2016 : Réduction exceptionnelle et temporaire de loyers – 56 rue Gabriel Cortel
- D48/2016 : MA1604 - Achat et livraison de fournitures scolaires

c. Point des travaux

➤ Bâtiments

Aménagement du bâtiment n°2 ancien site militaire : cinéma

Les travaux de menuiseries, ainsi que les doublages sont en cours de réalisation, ainsi que les travaux d'électricité. La fermeture d'une entreprise de menuiseries extérieures va occasionner un retard pour l'ouverture du cinéma prévue initialement en septembre (retard prévisible de 2 à 3 mois).

Consolidation de l'immeuble 39 rue Gabriel Cortel

Les travaux de gros œuvre se poursuivent.
Les travaux de couverture et de charpente sont réalisés à 75 %.

Aménagement des bureaux cité administrative (ex-CCAS et ex-ATR)

Les travaux de l'ex CCAS devraient être achevés fin mai.
En ce qui concerne l'aménagement des bureaux pour la CCJ, les travaux d'électricité - cloisons sont en cours. Achèvement prévisible en juin- juillet.

Aménagement d'une salle de sport

Les travaux de démolition et de gros œuvre ont été entrepris ainsi que le renforcement de la charpente et des planchers. Achèvement prévisible : novembre.

d. Remerciements

Remerciements suite à l'attribution d'une subvention municipale

- ✘ Banque alimentaire de Bourgogne
- ✘ Accueil des familles en attente de parloir à la maison d'arrêt d'Auxerre
- ✘ Amicale des personnels des formations géographes militaires
- ✘ USJ tennis de table
- ✘ Souvenir français – comité de Joigny
- ✘ Secours catholique
- ✘ Association Ride+
- ✘ Association des paralysés de France – délégation départementale de l'Yonne
- ✘ Cercle d'amitié franco-anglais
- ✘ Association Prévention routière – comité départemental de l'Yonne
- ✘ Association de La Madeleine

Monsieur le maire adresse ses remerciements à Monsieur Henri De Raincourt quant à sa décision de participer financièrement, par le biais de sa réserve parlementaire, aux travaux de réfection de l'église Saint-Thibault.

e. Chantier jeunes

En partenariat avec la SIMAD, la ville a organisé un nouveau chantier jeunes, qui a mobilisé 13 Joviniens âgés de 16 à 23 ans.

Encadrés par un agent de la SIMAD ils ont, durant la première semaine des vacances de printemps (du 11 au 15 avril), participé à la remise en peinture des halls de paliers de la tour T6 (lessivage, rebouchage, ponçage, peinture et numérotation des halls).

Avec l'aide d'un agent communal et de notre volontaire service civique, ils ont créé un jardinet potager communautaire près du square de la tour T6 et y ont planté des herbes aromatiques, ainsi que des légumes dans 8 carrés potagers, des plantes dans 8 bacs en bois notamment des roses et de la lavande, ainsi que des arbres fruitiers (pommier, poirier, prunier).

Les chantiers jeunes constituent une occasion d'ouverture sur le monde du travail avec ses codes : arriver à l'heure, respecter ses collègues, s'entraider, écouter et accepter les consignes, se remettre en question... C'est un bel outil d'éducation et de citoyenneté avec la fierté, pour tous ces jeunes, de participer collectivement à l'amélioration de leur cadre de vie.

En échange des travaux réalisés, la ville aide les participants à financer une partie de leur permis de conduire et les accompagne dans leurs recherches d'orientation et de formation. Divers ateliers leur sont proposés : estime de soi, théâtre, réunion d'information sur des thèmes variés...

f. Agrément service civique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la ville a obtenu l'agrément de missions d'intérêt général au titre du service civique.

g. Contrat enfance jeunesse

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un contrat enfance jeunesse a été signé avec la CAF pour la période 2015-2018.

h. Information de Monsieur le maire concernant les groupements hospitaliers de territoire

i. Motion

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la motion qu'il proposera, avec Nicolas Soret, lors du congrès des petites villes de France.

j. Point sur les dossiers communautaires par Nicolas Soret

ORDRE DU JOUR

ADM-25-2016. Remplacement de Mesdames Olivia LAWSON-PLACCA et Gaëlle LASSUCE – Installation de Messieurs Jimmy PEDRE et Maurice COLAS en tant que conseillers municipaux

VU la lettre de Madame Olivia LAWSON-PLACCA en date du 15 février 2016, informant Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

VU la lettre de Madame Gaëlle LASSUCE en date du 29 mars 2016, informant Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de procéder au remplacement de Mesdames Olivia LAWSON-PLACCA et Gaëlle LASSUCE au sein du conseil municipal,

VU l'article L.270 du Code électoral précisant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDERANT que Messieurs Jimmy PEDRE et Maurice COLAS, qui viennent sur la liste "Joigny, continuons ensemble" immédiatement après Madame Nelly DEHAIS, ont été convoqués par lettre en date du 15 avril 2016 en vue de leur installation au sein de l'assemblée municipale,

INSTALLATION

Monsieur le Maire invite Messieurs Jimmy PEDRE et Maurice COLAS à prendre place au sein de l'assemblée municipale.

PROCES-VERBAL

Après avoir pris place au sein de l'assemblée et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Messieurs Jimmy PEDRE et Maurice COLAS sont installés conseillers municipaux.

ADM-26-2016. Remplacement de Mesdames Olivia LAWSON-PLACCA et Gaëlle LASSUCE au sein des commissions et instances

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Mesdames Olivia LAWSON-PLACCA et Gaëlle LASSUCE, démissionnaires du conseil municipal, au sein des commissions et instances dont elles faisaient partie,

CONSIDERANT que Messieurs Jimmy PEDRE et Maurice COLAS ont été dûment installés conseillers municipaux lors de la séance du conseil municipal du 26 avril 2016,

CONSIDERANT que le conseil municipal est par conséquent complet,

CONSIDERANT que la totalité des membres présents ont donné leur accord pour procéder à un vote à main levée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 9 voix,

DESIGNE Monsieur Jimmy PEDRE pour siéger au sein des commissions et instances suivantes :

- commission jeunesse, affaires scolaires, CLSH
- commission culture, animation
- conseil d'administration du centre communal d'action sociale
- comité directeur de l'EPIC office de tourisme (suppléant),

DESIGNE Monsieur Maurice COLAS pour siéger au sein des commissions et instances suivantes :

- commission jeunesse, affaires scolaires, CLSH
- commission sport
- commission accessibilité des personnes handicapées
- comité directeur de l'EPIC office de tourisme (suppléant),

ADM-27-2016. Règlement intérieur du conseil municipal - Modification

VU la délibération du 18 septembre 2014, par laquelle le conseil municipal a adopté son règlement intérieur,

VU la lettre du 8 avril 2016, par laquelle Madame Isabelle Michaud, conseillère municipale, sollicite un espace d'expression libre dans le bulletin municipal,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de modifier l'article 30 du chapitre 6 du règlement intérieur, notamment le paragraphe relatif à la définition de l'espace réservé à l'expression des conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORÉ, Madame Frédérique COLAS, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Claude JOSSELINE,

MODIFIE l'article 30 du chapitre 6 du règlement intérieur du conseil municipal, notamment le paragraphe relatif à la définition de l'espace réservé à l'expression des conseillers municipaux comme suit :

«Enfin, l'espace dédié à l'expression des conseillers municipaux est réparti ainsi, compte tenu des résultats du scrutin du 30 mars 2014 :

- Groupe «Joigny, continuons ensemble» : 2 500 caractères espaces compris
- Groupe «Joigny 2014» : 1 650 caractères espaces compris
- Groupe «Rassemblement populaire patriote de Joigny» : 800 caractères espaces compris
- Madame Isabelle Michaud : 300 caractères espaces compris.

Le non-respect de cette règle, ainsi que l'arrivée d'une tribune hors des délais fixés par le directeur de la publication, peuvent être une cause de non parution.

Le directeur de la publication sollicite, avant chaque parution, les élus concernés par la rédaction de la tribune afin de leur indiquer la date limite d'envoi. Ces échanges se font par e-mail.»

PRECISE que les autres termes du règlement intérieur demeurent inchangés.

**PV-28-2016. Politique de la ville – Appel à projets 2016 – Participation financière de la ville de Joigny
et des autres financeurs**

VU la délibération du 18 mai 2015, par laquelle le conseil municipal a approuvé le contrat de ville de Joigny,
CONSIDERANT que l'élaboration d'un contrat de ville permet de lancer un appel à projets annuel auprès des associations, des organismes de formation, des établissements publics,
CONSIDERANT qu'un appel à projets a été lancé fin novembre 2015,
VU les projets proposés et étudiés par le comité de pilotage réuni le 12 février 2016,
CONSIDERANT que chaque financeur dispose d'une enveloppe budgétaire pour cet appel à projets,
CONSIDERANT que la ville de Joigny et les différents partenaires ont choisi de soutenir les projets suivants :

Intitulé	Subvention accordée	Participation de la ville	Participation des autres financeurs
1. Les projets de La Madeleine (association conseil citoyen)	8 000 €	1 000 €	Etat 2 000 € CD 2 000 € Simad 3 000 €
2. Chœur de femmes 2016 (Conservatoire)	3 000 €	Pas de positionnement	DRAC 3 000 €
3 Atelier théâtre 7-10 ans à La Madeleine 2016 (Association Par ici la compagnie)	4 000 €	1 000 €	Etat 1 000 € CD 2 000 €
4. Module «Développer la confiance en soi» (CCAS)	3 475,60 €	1 000 €	CD 1 000 € CR 1 000 € ARS 475,60 €
5. Les brigades d'intervention de lectures publiques (Association Par ici la compagnie)	2 850 €	Pas de positionnement	DRAC 2 850€
6. GIRLS (Association Par ici la compagnie)	4 000 €	1 000 €	Etat 2 000 € CD 1 000 €
7. Samedi loisirs (Association de La Madeleine)	5 000 €	2 000 €	Etat 1 000 € CD 2 000 €
8. Chantier jeunes itinérant passerelle	17000 €	500 €	Etat 3 000 € CD 6 000 € CR 6 000 € Bailleurs 1 500 €
9. Atelier théâtral sur le thème de la terre (EREA)	1 000 €	1 000 €	Pas de positionnement
10. Les réussites de La Madeleine (ville de Joigny, service politique de la ville)	10 000 €	1 000 €	CD 2 000 € CR 5 000 € Domanys/Simad 2 000 €
11. Passe ton BAFA d'abord (Association de La Madeleine)	1 700€	Inscription dans CEJ	Pas de positionnement
12. Plateforme de lutte contre les inégalités linguistiques territoire de Joigny (Association CLEF)	2 800 €	500 €	Etat 2 300 €
13. Action de formation «Lire/Ecriture/Débutants» (Association CLEF)	4 000 €	1 000 €	Etat 3 000 €
14. FAEDA femme de quartiers action expérimentale de décloisonnement et d'accompagnement Joigny Association AGAI FORMATION	8 500 €	Pas de positionnement	CR 6 500 € DDFE 2 000 €
15. BGE bus de la création d'entreprise (Association BGE)	5 000 €	1 000 €	CR 2 500 € Etat 1 500 €

16. Entreprendre autrement avec l'économie sociale et solidaire (association FDFR 89)	900 €	900	Pas de positionnement
17. Discrimination des femmes vers et dans l'emploi (association FETE)	2 150 €	Pas de positionnement	CR 1 400 € DDFE : 750 €
18. Poste coordinatrice politique de la ville	5 500 €		Etat 5 500 €

CONSIDERANT que les propositions des conseils départemental et régional sont soumises à la validation et/ou le vote des commissions des assemblées départementale et régionale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 32 voix,

ABSTENTION : Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

APPROUVE le financement des actions tel qu'indiqué ci-dessus sous forme de subventions au titre de l'appel à projets 2016 du contrat de ville,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

PV-29-2016. Politique de la ville – Avenant n°1 à la convention régionale de cohésion urbaine et sociale en faveur de la ville de Joigny et de la communauté de communes du Jovinien

VU le contrat de ville de Joigny,

CONSIDERANT que la région est signataire du contrat de ville de Joigny et a souhaité signifier son engagement en signant une convention bilatérale,

CONSIDERANT que cette convention a pour mission de rappeler l'engagement réciproque de la région et de la ville de Joigny en faveur des orientations de sa stratégie de cohésion urbaine et sociale,

VU le projet d'avenant, ayant pour objet de préciser le contenu du protocole de préfiguration devant définir le projet de rénovation urbaine sur la commune de Joigny et précisant les conditions de gouvernance du projet urbain de Joigny et de la communauté de communes du Jovinien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention régionale de cohésion urbaine et sociale (*joint en annexe*),

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

PV-30-2016. Politique de la ville – Convention d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties par les bailleurs sociaux

VU le contrat de ville de Joigny,

CONSIDERANT qu'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est prévu pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville,

CONSIDERANT que cet abattement permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

CONSIDERANT que les bailleurs s'engagent, en contrepartie, à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires,

CONSIDERANT que les bailleurs signataires des contrats de ville bénéficient, depuis le 1^{er} janvier 2016, de l'abattement pour l'ensemble de leur patrimoine social (logements anciens > 15 ans) situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour la durée des dits contrats,

VU le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, établi le 29 avril 2015 et définissant :

- les moyens de gestion de droit commun et moyens relevant de l'abattement de TFPB,
- les champs d'utilisation de l'abattement de TFPB,
- le renforcement des moyens de gestion de droit commun et actions spécifiques aux quartiers prioritaires,
- la méthode d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB,
- les modalités de suivi et d'évaluation de la convention.

VU le cadre national et la convention type prévus dans l'agenda HLM 2015-2018, signé le 25 septembre 2014 entre l'Etat et de l'USH, déterminant les principes d'utilisation de l'abattement de TFPB et définissant les modalités d'engagement et de suivi des actions entreprises, en contrepartie de l'avantage fiscal,

CONSIDERANT que la convention d'utilisation de l'abattement TFPB, reprise au contrat de ville, est conjointement signée par le président de la communauté de communes du Jovinien, le maire de Joigny, le préfet de l'Yonne et les bailleurs sociaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention et le tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB (*jointes en annexes*),

AUTORISE le maire à signer cette convention et tout document à intervenir dans cette affaire.

ADM-31-2016. Service civique – Mise en place et demande d'agrément à la DDCSPP

CONSIDERANT que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou d'une personne morale de droit public (collectivité locale, établissement public ou service de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif,

VU le code du service national,

CONSIDERANT qu'un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires pendant 3 ans,

CONSIDERANT que le service civique donnera lieu à une indemnité de 467 € versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier,

CONSIDERANT que les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 € par mois,

CONSIDERANT qu'un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter de la présente délibération,

DEMANDE l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,

AUTORISE le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

TVX-32-2016. Travaux divers – Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement public

local

VU l'enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en 2016 mobilisée par l'Etat pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre,

CONSIDERANT que cette enveloppe comprend une dotation de 800 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,

VU les dossiers déposés au titre de cette dotation :

- Aménagement d'une salle de sports → subvention demandée : 299 208 € (taux de 47,95%)
- Création d'une salle de cinéma → subvention demandée : 244 550 € (taux de 33,50%)
- Aménagement d'un musée de la résistance → subvention demandée : 75 000 € (taux de 50%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine

DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 25 voix,
ABSTENTIONS: Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

APPROUVE les opérations mentionnées ci-dessus,

SOLLICITE une subvention pour ces opérations au taux le plus élevé possible, au titre de la dotation 2016 pour le soutien à l'investissement public local,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

TVX-33-2016. Travaux divers – Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local

VU l'enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en 2016 mobilisée par l'Etat pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre,

CONSIDERANT que cette enveloppe comprend une dotation de 800 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,

VU les dossiers déposés au titre de cette dotation :

- Création d'une maison pour les internes → subvention demandée : 108 282 € (taux de 40%)
- Travaux d'aménagement urbain, rue Henri Bonnerot → subvention demandée : 50 000 € (taux de 50%)
- Remplacement de branchements en plomb → subvention demandée : 75 000 € (taux de 50%)
- Aménagement du pôle de formation → subvention demandée : 66 120 € (taux de 40%)
- Travaux d'accessibilité de la voirie → subvention demandée : 20 000 € (taux de 80%)
- Création d'un réfectoire et de vestiaires/sanitaires aux serres municipales → subvention demandée : 16 000 € (taux de 80%)
- Traitement de l'humidité des murs de la mairie → subvention demandée : 10 000 € (taux de 80%)
- Travaux dans la halle aux Grains pour les associations → subvention demandée : 6 720 € (taux de 80%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les opérations mentionnées ci-dessus,

SOLLICITE une subvention pour ces opérations au taux le plus élevé possible, au titre de la dotation 2016 pour le soutien à l'investissement public local,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

TVX-34-2016. Travaux du pôle de formation – Demande de subvention au titre de la DETR

VU la délibération du 9 février 2016 par laquelle le conseil municipal a sollicité une subvention au titre de la DETR pour un programme de travaux,

VU l'enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en 2016 mobilisée par l'Etat pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre,

CONSIDERANT que cette enveloppe comprend une dotation de 200 millions d'euros venant abonder l'enveloppe de la DETR,

VU la dernière tranche de travaux dans le pôle de formation pour un montant de dépense éligible de 130 800 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dernière tranche de travaux dans le pôle de formation,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat pour ces travaux au taux le plus élevé possible, au titre de la DETR,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

TOU-35-2016. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – Demande d'inscription de chemins

VU l'action de promotion de l'image touristique du Jovinien inscrite au CRSD,

CONSIDERANT que cette action prévoit la création de plusieurs chemins de randonnée au départ de Joigny,

VU les trois chemins balisés par la ville de Joigny et l'office de tourisme, en partenariat avec le comité départemental de randonnée pédestre :

- Dans les bois entre Joigny et Looze (11 km)
- Entre deux eaux, de Joigny à Cézy (10,3 km)

- Petit tour en Val Aubry (8 km)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE au conseil départemental l'inscription de ces chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

FIN-36-2016. Remboursement de travaux effectués dans l'immeuble n°28 rue Gabriel Cortel

CONSIDERANT que l'immeuble sis 28 rue Gabriel Cortel, propriété de la ville de Joigny, comprenait en 2012 un local commercial au rez-de-chaussée et des locaux non aménagés aux 1^{er} et 2^e étages,

CONSIDERANT que dans le cadre de la location de l'immeuble, le preneur a demandé de pouvoir bénéficier, pour le bon déroulement de son activité commerciale, des locaux situés aux 1^{er} et 2^e étages,

CONSIDERANT qu'en contrepartie, il s'est engagé à y réaliser les travaux nécessaires à leur transformation en logement d'habitation, travaux ne relevant pas de ceux habituellement réalisés par des locataires,

CONSIDERANT que la ville de Joigny s'est engagée à rembourser ces travaux au locataire,

VU les factures fournies par le preneur, relatives à la réalisation des travaux et dont le montant total s'élève à 54 339,82 €,

VU le constat de réalisation effective des travaux établi le 7 septembre 2015,

VU la rupture amiable du bail consentie suite à la cessation de l'activité et à la demande du locataire,

VU les dispositions du bail prévoyant le remboursement par la ville de Joigny des travaux réalisés sur les 1^{er} et 2^e étages,

CONSIDERANT que ces travaux ont apporté une valeur ajoutée à l'immeuble,

VU les dettes contractées par le locataire auprès de la ville de Joigny,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de déduire ces sommes du montant du remboursement des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de 54 339,82 €, correspondant aux travaux réalisés sur les 1^{er} et 2^e étages, au locataire de l'immeuble 28 rue Gabriel Cortel,

DIT que l'ensemble des dettes contractées auprès de la ville de Joigny seront déduites de cette somme,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-37-2016. Renouvellement du système de vidéoprotection – Demande de subvention au titre du FIPD

VU les caméras de vidéoprotection installées sur le territoire de la commune de Joigny,

CONSIDERANT que ces dispositifs sont obsolètes, souvent en panne et insuffisamment performants,

VU le diagnostic réalisé par le groupement de gendarmerie de l'Yonne, montrant la nécessité d'installer de nouveaux équipements, notamment aux entrées de ville,

CONSIDERANT qu'il est envisagé de renouveler en profondeur l'ensemble du système de vidéoprotection,

VU le coût de l'investissement estimé à 65 000 € HT pouvant être subventionné au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAIN, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 32 voix,

CONTRE : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

APPROUVE le programme de renouvellement du système de vidéoprotection suite au diagnostic mentionné ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat pour cette opération au titre du FIPD,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

FIN-38-2016. Subventions à des associations

VU la délibération du 9 février 2016, par laquelle le conseil municipal a attribué des subventions aux associations, notamment une aide de 200 € à l'association VMEH,

CONSIDERANT qu'il convient d'aider cette association dans sa démarche,

VU la demande de subvention de l'association Etudes et Consommation (ASSECO) pour le traitement des dossiers de surendettement assuré dans sa permanence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 200 € à l'association VMEH,

ATTRIBUE une subvention de 200 € à l'association ASSECO,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

ADM-39-2016. SIMAD – Garantie d'un contrat de prêt

VU le bilan «information annuelle des conseils municipaux» de Domanys pour l'année 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan «information annuelle des conseils municipaux» de Domanys pour l'année 2015 (*document joint en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.